

# La Révolution française

## racontée par Jean-Dominique SIMON, curé à Tohogne de 1793 à 1828

### PRELIMINAIRES

A l'instar de tous les mass media de Belgique, de France... et de Navarre, nous nous devons de vous présenter une modeste contribution à l'histoire de la Révolution française et ses répercussions chez nous. Nous désirions un document de l'époque avec ses qualités et ses défauts.

### SOURCES

Dans notre quête de matières historiques, nous avons été aidés par Jean-Claude Detroux, professeur et neveu de Monsieur l'Abbé Seron, ancien curé de Tohogne. Avec amabilité, l'abbé Robert Seron a bien voulu ouvrir son recueil de notes et laisser échapper ce qu'il appelle: "Les souvenirs du curé J.D. Simon, curé de Tohogne de 1793 à 1828". Ces souvenirs ont été puisés dans le registre AP7-HP4 de la paroisse de Tohogne. *(Voir la note n° 13 en fin de cet article)*

### L'AUTEUR

Jean-Dominique SIMON était né à Eprave le 29-11-1748. Il fut ordonné le 19-6-1773. Vingt ans plus tard – après un apostolat de 17 ans à Amonines – l'abbé Simon devint curé de Tohogne. Il le resta jusqu'au 20-5-1828. De grandes infirmités l'obligèrent à démissionner et à se retirer à 80 ans chez son neveu Henroz, médecin à Harsin. Il y vécut encore 10 ans. Décédé le 12-1-1838, il fut inhumé à Nassogne.

### Souvenirs de J.D. Simon curé à Tohogne de 1793 à 1828

Le gouvernement français s'étant emparé des registres contenant les actes de baptêmes, morts et mariages que les curés avoient toujours été chargés de tenir, rendu à mes fonctions, je me suis procuré celui-ci pour ma gouverne et pour constater l'état chrétien de ma paroisse. (1)

J.D. Simon, curé de Tohogne et comme nos registres, d'après les loix du gouvernement ne doivent être d'aucune utilité dans les actes civils, on ne sera pas étonné si je ne fais usage du nouveau calendrier françois qui ne semble n'avoir été imaginé que par des gens qui ont dit dans leur cœur, pouvoir me servir de l'expression du prophète, "quiescere faciamus omnes dios festos Dei a terra" (2), car, pour bouleverser toutes les anciennes notions, ils ont refondu la manière de compter les mois de l'année en la commençant au 23 7bre (3) ; ils ont changé les noms de tous les mois auxquels ils ont donné des noms assez analogues aux saisons, comme vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse. Les mois ont été divisés par décades au lieu des semaines. Le jour de la décade s'appelloit decadi ; les autres, c'étoit primidi, quartidi, extidi, etc. et à la place des saints qui correspondent aux jours de la semaine, on avait mis des noms de plantes et d'animaux ; il a été ordonné de garder le decadi au lieu du dimanche, c'est ce qui n'a pas fait fortune dans notre pays. Au lieu aussi des fêtes du christianisme, on avait fourré des fêtes à la patrie, à l'âge virile, à la jeunesse, à l'amour conjugal et bien des autres sottises.

Je n'écrirois point ceci si je ne pensois pas que cette nouvelle façon de compter ne finiroit pas bientôt toute entière, car elle est déjà finie en partie puisque le citoyen decadi avec ses neuf frères a déjà fait place à monsieur dimanche et à toute sa suite. Ainsi, quand le citoyen Nivôse sera congédié, Mr janvier reprendra sa première place et il y a lieu de penser que cela tôt ou tard s'exécutera car je doute fort si les autres nations avec lesquelles les françois devront avoir des relations seront assez complaisantes pour abandonner leurs anciens usages pour prendre ceux de ces messieurs "ci devant" qu'on auroit jamais osé appeler autrement que "citoyens" ; et voilà

pourquoi j'ay mis en plaisantant "le citoyen decadi". (Juin 1805)

Sept mois après que j'avois écrit ce que dessus, a enfin paru l'arrêté qui, en remettant les anciens mois dans leur place primitive, a congédié tout ce fatras de brumaire, frimaire, nivôse, etc. mais, pour prouver la vérité de mes avancés, j'ay collé au bout de ce registre une feuille d'almanache de comptoir de l'an IX un peu mutilée parce que je n'en avois pas d'autre, mais cependant suffisante pour remplir ce but, et comme dans ladite feuille, il ne se trouve ni noms de plantes ni d'animaux correspondans aux jours du mois, j'y ai aussi ajouté quelques feuillets de l'almanache de Liège où se trouve tout au long cette admirable série. Reste à souhaiter qu'on fasse rentrer les hommes aussi bien que les mois dans leurs anciennes possessions. Une raison qui m'a engagé à attacher le dit almanach, c'est que dans tous les actes publics, il étoit défendu de se servir de l'ancienne façon de compter ; ainsi, quand dans 20 ou 40 ans, on verra un acte passé le 20 thermidor ou le 15 floréal, etc. on ne sauroit s'y retrouver et au moyen de cela, on aura une certaine direction. Fait ce 23 janvier 1806.

Mon dessein n'est pas de faire ici l'histoire de la révolution française ; il faudroit de grands volumes et une plume plus habile que la mienne pour en rapporter toutes les circonstances ; cependant, j'annoterai ici quelques phrases pour servir de mémoire.

Une révolution ourdie depuis longtems par les soi-disant philosophes, c'est-à-dire par des gens qui se jouent de toute Religion et concertée dans les loges des francs-maçons éclata en France en l'an 1789. Les finances se trouvant fort délabrées, le Roy Louis XVI convoqua cette année les Etats Généraux du Royaume pour trouver un moyen de les rétablir ; mais à peine furent-ils assemblés, qu'ils prirent le titre d'Assemblée Nationale et pour couper court, ils ne laissèrent plus au Roy qu'une ombre d'autorité, lequel, après bien des affronts, voyant que sa vie n'était plus en assurance, il essaya de s'échapper avec sa famille au mois de juin 1792. Ses deux frères arrivèrent heureusement au pays-bas, mais lui, la Reine, fille de l'impératrice Marie-Thérèse dont la mémoire nous sera toujours chère, la sœur du Roi, qui était un modèle de vertu, furent arrêtés à Varenne et reconduits à Paris. Arrivé là, on lui fit son procès et pour observer quelques formalités, on lui donna deux avocats qui le défendirent si généreusement qu'il leur en coûta la vie. Enfin, il falloit s'en défaire ; il était coupable, car il avoit été Roy et si bon Roy qu'il ne voulut jamais permettre de répandre une goutte de sang pour se tirer des mains de ceux qui l'avaient été reprendre à Varenne, comme il lui auroit été facile de faire. Il fut guillotiné au mois de janvier 1793 et la Reine et sa sœur dans le courant du mois d'8bre même année. Il restoit un fils âgé d'environ 9 ans et une fille de 12 ans. Le garçon fut placé chez un cordonnier où il mourut quelques temps après sous soupçon de poison et la fille fut renvoyée en autriche. Les françois avoient juré la mort de tous les Souverains de l'Europe, à qui ils prodiguoient le grand nom de "tyrans", et comme Gustave-Adolphe, roi de Suède, étoit trop bon guerrier pour ne pas s'opposer à de tels forfaits, il fut tué d'un coup de pistolet par un émissaire de cette nation. L'Empereur d'Allemagne ne tarda guère à le suivre et à ce qu'on a prétendu, des effets d'un poison. (4)

Cependant, il se fit une coalition entre les souverains, même encore du vivant du Roy, pour s'opposer à toutes ces entreprises, mais pour des raisons d'intérêts particuliers, se dissipa en peu de temps, de sorte qu'à l'exception de l'Angleterre qui, actuellement, 29 Xbre, est encore en guerre, et de l'empereur François II, tous firent une paix honteuse. L'empereur lui-même s'est trouvé forcé à faire la sienne parce qu'on lui avoit laissé sur les bras toutes les forces de la France, tant dit que les anglais s'emparèrent de toutes les îles des françois. Il ne s'agissoit alors en France que d'être noble, ou avoir

le nom d'être riche pour passer pour aristocrate et cette seule qualité étoit un crime de leze-nation; ainsi, il n'en falloit pas davantage pour être condamné sans rémission à la guillotine, machine ainsi nommée du nom de celui qui en donna le dessein, qui étoit un médecin appelé Guillotin, qui l'éprouva à son tour.

Quoiqu'on eut placé ces machines dans toutes les principales villes du Royaume appelé alors République, cependant, elles ne suffisoient point pour l'exécution de toutes ces malheureuses victimes condamnées à la mort, car à Dijon, Marseille, etc. on les mettoit en masse à l'embouchure des canons chargés à cartages (?) et périssoient encore plus malheureusement que ceux qui passaient par la guillotine. Au milieu d'un carnage si affreux, cette assemblée voyant enfin qu'elle se couvrait d'opprobres aux yeux de l'univers, fit retomber autant qu'elle put, tout l'opprobre et l'odieux d'une si horrible cruauté sur un monstre de barbarie appelé Robertspierre qui en étoit un des principaux membres, qui passa par le supplice auquel il avoit condamné tant des innocents, ce qui fut un bonheur pour notre pays, car peu de temps après, c'est-à-dire le 13 7bre 1794, ils y firent leur entrée avec des promesses aussi pompeuses que séduisantes, mais les Liégeois et les stavelotins, las de vivre sous le joug de loix équitables et plus douces qu'en aucun pays, qui les avoient appelés à hauts cris, surent bientôt après à quoi s'en tenir, de même que les Etats du Brabant qui, peu d'années auparavant, avoient eu des démêlés avec l'empereur Joseph II et qui refusèrent des secours tant en hommes qu'en argent à l'empereur François II qui s'y étoit rendu en personne et qui, pour cela les abandonna, donnèrent une entrée facile à cette nation qui éblouissait tellement une grande quantité de monde par les grands mots de liberté et d'égalité, que beaucoup ne désiroient que leur arrivée, s'imaginant qu'on alloit faire un partage égal de tous les biens.

Mais, de toutes les classes des citoyens, il n'y en a pas de plus persécutée que le clergé, car, sans parler des atrocités particulières qu'on avoit exercé sur ses membres dans l'église des carmes à Paris à l'occasion duquel on peut bien appliquer ces paroles: "effuderunt sanguinem sanctorum tuoruro tamquam aquam..." (5) ses biens furent déclarés biens de la nation qui furent vendus ou mieux dilapidés aussi bien que ceux des émigrés; les dîmes abolies etc. Par là, le pauvre peuple qui tiroit des secours continuels dans les monastères en fut privé et devint plus pauvre que jamais, mais il falloit cela pour grossir le parti. On exigea ensuite un emprunt forcé, qu'on n'a jamais rendu et en cela ils ont vérifié ces paroles du prophète: "mutuabitur peccator et non solvet" (6) qui m'a coûté 86 couronnes, sans compter bien des autres contributions. Après cela, on a tiré hors de nos mains les registres de baptêmes, morts, etc. Ensuite, il nous fut défendu de porter l'habit ecclésiastique, mais on devait s'y attendre puisque ne voulant souffrir aucune marque extérieure de religion, on avoit fait abattre les croix partout jusqu'à celles qui étoient au sommet de nos clochers et qu'on avoit poussé l'extravagance jusqu'au point d'adorer la Déesse de la raison; pour cet effet, ces impies dressèrent dans toutes les principales villes comme Liège; Namur, etc. un grand théâtre sur lequel ils plaçoient une fille de 14 à 15 ans nue et venoient en grande cérémonie faire des abominations des plus révoltantes. Enfin, pour se défaire du clergé, on nous proposa un serement qui avoit été condamné par le Pape Pie VI qui, après avoir acheté la paix au prix de tout d'or jusqu'à mettre sa thière en gage pour y fournir, sans considération pour son rang ni pour son âge, ni pour ses infirmités, fut conduit lui-même inhumainement de ville en ville et a expiré en arrivant sur le territoire de la France.

Il nous avoit été ordonné de prêter le serement ou de nous abstenir de nos fonctions. Une grande quantité de prêtres, surtout à Liège, Stavelot et environs, s'y soumièrent d'abord, et

une quantité beaucoup plus considérable, dociles à la voix du Souverain Pasteur et de leurs évêques le refusèrent et s'abstinrent de leurs fonctions publiques. On sent bien que ceci donna naissance à bien des libelles de part et d'autre; je n'en dirai pas davantage.

De sorte que je chantai ma dernière messe le premier dimanche d'8bre 1797. Peu après, on s'empara de nos rentes, laissant provisoirement aux assermentés leurs registres. Au mois de juillet 1798, je fus chassé de la maison pastorale; on en fit autant aux autres. Comme la maison seigneuriale de Verlaine n'étoit pas occupée, on me permit d'y entrer, où j'y ai demeuré presque six ans. (7)

Les 25 9bre, même année, on commença à nous donner la chasse en nous qualifiant de rebelles et d'insoumis. Plusieurs furent pris et conduits dans les isles de Rhé et d'Oléron pour être de là, transporté à Madagascar, c'est-à-dire à la mort. Les autres se tinrent cachés le mieux qu'il leur fut possible, se retirant comme dit St Paul "in solitudinibus errantes, in cavernis et speluncis terrae". (8) Nous avons traîné cette misérable vie jusqu'à la fin du mois de janvier 1800. Mais enfin, à quoi ont servi toutes ces cruautés? A changer de maître, car cette République une et indivise qui étoit la terreur de l'Europe n'existe plus et il est à espérer que la mémoire du passé fera assez d'impression pour ne plus songer à la suite à faire des révolutions.

J'ay dis que tout cela n'avoit abouti qu'à changer de maître. En effet, un général qui s'étoit distingué par tous les talens militaires et qui se distingue encore par quantité d'autres qualités brillantes, appelé Napoléon Bonaparte, qui avoit su se concilier l'attachement de sa troupe; revenu d'Egypte où il avoit été envoyé parce que son autorité sembloit avoir trop de prépondérance, après avoir rétabli l'état de la France qui alloit visiblement en décadence, se rendit le 9 de 9bre 1799 avec une escorte dans l'assemblée de ces sangsues régénatrices (pour régicides?) les expulsa comme Jules César avoit fait à Rome et qui faillit d'y être assassiné aussi bien que lui, donna une nouvelle Constitution qui le déclara premier Consul avec toute l'autorité, car quoiqu'il se fut associé deux consuls, ceux-ci n'avoient que voix consultative et par là, on laissait encore une ombre de République. Mais comme le premier consultat ne devoit durer que dix ans, on jugea, avant deux ans expirés, que Napoléon méritoit bien de l'avoir à vie et même de pouvoir nommer son successeur. Enfin, en 1804, le titre d'empereur lui fut déféré et comme tel, il a été, couronné à Paris le... 2 Xbre de la même année. Il est inutile de dire que ce couronnement s'est fait avec toute la pompe imaginable. Le Souverain Pontife, Pie VII lui-même y a assisté; tout le peuple, à l'exception de ceux qu'on appelle Jacobins, a donné les applaudissements les plus marqués dans l'espoir fondé d'avoir en sa personne un Souverain qui réparera, autant qu'il sera en son pouvoir, les brèches qui ont été la suite nécessaire de cette désastreuse révolution.

Ce (fut) cette homme extraordinaire, qu'on peut regarder comme l'homo missus a Deo, qui nous remit en liberté en 1800, ensuite fit un concordat avec le Pape Pie VII, en vertu duquel il nous a été permis de reprendre nos fonctions, sans nous rendre cependant nos biens ni nos maisons. Et j'écris ce ci dans une petite baraque à Tohogne où j'ay dû me retirer. Nous avons donc repris nos fonctions au mois d'août 1802 sous la qualité humiliante de déservant. Ce concordat a été considérablement altéré par les articles organiques qui y sont insérés, mais on a tout lieu d'espérer que la présence du père commun des fidèles dans la capitale de l'Empire apportera des changements avantageux. J'écris ceci le 27 Xbre 1804.

D'après ce que j'ay dis que les finances étoient fort délabrées, on s'étonnera peut-être de voir qu'on a pu faire une guerre si considérable; mais on ne s'étonnera plus si on fait réflexion que d'abord toutes les prisons furent ouvertes; voilà

déjà un milieu bien propre pour propager la révolution. Surtout si on considère que les françois ont suppléé à l'argent avec du papier, car ils ont inondé le pays avec des assignats de différente valeur et malheur à qui les aurait refusé. Et quand le peuple en a été fourni, la bonne foi de ces fidèles citoyens les a engagé à déclarer qu'ils n'étoient plus coursables et pour que le monde ne manquât pas, ils ont fait marcher en masse, ceux qui d'un tel âge, étoient en état de porter les armes, sans distinction des grands ni des petits. Ensuite, pour fournir aux armées, on mettoit en réquisition tout ce qu'on vouloit; vivres, habits, souliers etc. et les commissaires requisiteurs ne s'oublioient pas eux-mêmes. "Erat ergo videre miseriam" (9) et pour surcroît de malheur, les denrées ont été si chères qu'en 1795 on a vendu ici le stier de sel huit couronnes de France et le muid d'épeautre jusqu'à douze. Enfin, dans ces jours de désolation, le crime changé en vertu et la vertu transformée en scélératesse, tout étoit vertu excepté la vertu même. Les temples, consacrés à la Majesté du Très-Haut, ont tombé sous les fers de l'impiété, entre lesquels la cathédrale de Liège n'a pas été la dernière de sorte que l'on peut dire ce que le prophète disoit des impies: "incenderunt igni sanctuarium tuum" (10) et parmi ceux qui sont restés, une grande quantité a été souillée par toutes sortes d'abominations. Ainsi, on peut ajouter avec le même: "in terra polluerunt tabernaculum nominis tui". (11) Je n'en dirai pas davantage de crainte qu'on ne dise que je surcharge le tableau. Je sais que la postérité aura peine à croire que la scélératesse ait pu être portée si loin. Nous mêmes, qui étions témoins de ces forfaits, avions peine à nous en persuader; de là, je laisse à juger si nous pouvons dire: "transivimus per ignem et aquam". Dieu veuille que nous puissions ajouter: "et eduxisti nos in refrigerium". (12) Amen.

Je finis ce récit par ce passage d'un ancien où je n'ai changé que quelques mots: (N.B: peu lisibles, reproduits avec réserves pour chercheurs et linguistes).

"Tot mala fuerunt quot in altiori sidera lucent (?) parvaque quot siccus corpora pulvis habet multaque credibili egerunt majora, ...ratumque quanvis acciderint non habitura fidem. Si vox infragilis, pectus si firmius ore, pluraque cum linguis ora foruit (?); non tamen idcirco complectere (?) omnia verbis materia vires exsuperante meas."

Lorsqu'en 1804, j'écrivois que le Souverain Pontife étoit venu à Paris pour faire le couronnement de Napoléon Bonaparte et qu'il avoit été reçu avec tant de magnificence, j'étois bien éloigné de croire qu'il n'en seroit payé que d'ingratitude et que ce Buonaparte n'étoit qu'un fourbe et un imposteur qui, sous les dehors les plus imposans, cachoit les plus perfides dessins. Mais la suite nous les a manifestés, car peu de temps après, sous différents prétextes et différentes ruses, il forma des prétentions sur la Souveraineté de Rome et de toute l'Italie dont il se fit proclamer roi. Le pape enfin, voyant que toutes ces représentations étoient inutiles, lança contre lui, le 11 de juin 1809, une sentence d'excommunication. Il devoit s'attendre que Napoléon ne tarderoit point d'en prendre vengeance, c'est en effet ce qui arriva bientôt après; car, la nuit du 5 au 6 juillet même année, il fut enlevé et conduit en toute diligence à Savône le 27 7bre, où il étoit si bien gardé qu'il n'avoit la liberté d'écrire ni de parler à personne qu'en présence de ses geôliers. De là, il fut transporté à Fontainebleau où il arriva le 20 juin 1812 pour être renvoyé à Rome le 13 janvier 1814. Il ne fut pas plus libre ni mieux traité à Fontainebleau qu'à Savone.

Comme il avoit bien des évêchés vacants à cause du refus que faisoit le St Père de donner les investitures aux évêques nommés par Napoléon tandis qu'il étoit dans les fers, celui-ci, pour faire retomber tout l'odieux de ce retardement sur la personne de Pie VII, il assembla un concile à Paris en 1811 où se trouvèrent cent et quatre, tant cardinaux qu'archevêques et évêques, pour délibérer sur les moyens à prendre dans telles

circonstances; mais n'ayant pu ébranler la fermeté du chef de l'Eglise, après bien des démarches, le concile se sépara sans rien décider. Dans ces entrefaits, l'esprit remuant et ambitieux de Buonaparte ne demouroit pas oisif; il portoit le feu de la guerre de tout côté et ne buttoit pas à moins que de faire de toute l'Europe une seule Monarchie et de porter la loi par tout, jusqu'à ce que en 1812, il fut tellement défait à Moscou qu'il y laissa tout le matériel et presque toute son armée; ce ne fut qu'après cette défaite, qu'il consentit au retour du St Père à Rome. Quoique complètement battu à Moscou, il ne perdit pas l'espoir de rétablir ses affaires; il leva une armée prodigieuse pour rentrer en campagne en 1813 qui, après diverses évènements, fut encore si bien battue le 16, 17 et 18 8bre, qu'il fut repoussé en France par les armées des Rois et princes alliés qui lui donnèrent une si vive chasse, que le 31 mars 1814, ils entrèrent à Paris où la Roi de France les suivit le 3 de mai et Buonaparte fut relégué dans l'isle d'Elbe près de la Toscane. Mais il avoit laissé un fort parti en France qui fit jouer tant de ressorts que le relégué trouva moyen d'y rentrer sans coup férir au commencement de mars 1815. Le Roi se voit forcé de nouveau de quitter ses états pour un petit tems, car les alliés reprennent les armes et après quelques résistances, ils remportent le 18 juin à Waterloo une victoire aussi décisive que celle de Moscou et qui, enfin, fit tomber l'usurpateur et perturbateur du repos public entre leurs mains et qui a été envoyé sous bonne escorte à l'isle de Ste Hélène.

La même année, le nommé Murat qui avoit épousé une sœur de Napoléon et qui, en cette qualité, avoit été placé sur le trône de Naples, voyant que son beau-frère étoit rentré en France comme en triomphe, voulut aussi se remuer: mais les Autrichiens le firent bientôt repentir de sa témérité, car en sept semaines de tems, il fut chassé du royaume de Naples. Il ne perdit pas cependant pour son malheur l'espoir d'y rentrer; il le fit effectivement dans les premiers jours de 7bre, mais ayant été atteint, il fut fusillé le 13, de façon que tous ses frères dont il avoit fait des rois ne sont plus à présent que des sujets peu considérés et éparpillés loin l'un de l'autre. Plût à Dieu que jamais ils ne puissent plus se réunir, quoiqu'ils aient encore en ce moment, en 1815, bien des partisans en France, malgré l'état d'épuisement où elle se trouve réduite, quoique les alliés n'y ayant pas commis l'ombre des horreurs que les François avoient commises partout ailleurs.

Enfin, le 30 9bre 1815, a été signé un traité de paix entre le gouvernement françois et les alliés qui, pour plus de stabilité de cette paix, ont exigé qu'il restât cent et cinquante mille hommes de leurs troupes dans les forteresses de la frontière de la France pendant cinq ans et qui, le même jour, en ont signé un autre par lequel ils s'obligent de remettre toutes leurs forces en campagne s'il s'élève encore quelque rébellion. On s'attendoit que les Souverains feroient rentrer un chacun dans les biens qui leur avoient été ravis par la rapacité des François, mais jusqu'à présent, on n'en voit aucune apparence; nouveau sujet de déplaisir.

Pendant que les François ont occupé ce pays, les marchandises ont été à un si haut prix que la livre de caffé se vendoit environ huit escalins, quelques fois un peu plus ou un peu moins. La livre de sucre a été jusqu'à douze escalins. Le stier de sel alloit communément à trois écus et les épiceries à proportion.

\* \* \*

#### Ad notitiam posteritatis

L'année 1816 a été si pluvieuse et si constamment que l'on n'a commencé la moisson qu'à la mi-7bre: ce qui a été cause que la grande majorité a manqué de pain au moins pendant quelques jours. La récolte des marsages n'a pas été à proportion plus avancée puisqu'au 20 9bre, il en restoit encore une bonne quantité parmi les champs. Les pommes de terre, à raison de trop de pluie, ont manqué presque universellement et

pour surcroît de malheur, notre nouveau gouvernement a permis l'exportation des grains, ce qui n'a surpris personne, car on savait d'avance que les hollandais ne font point difficulté d'écraser les autres, pourvu qu'ils engraisent leurs bourses.

La récolte de 1816 n'a pas fait baisser le prix du grain, car il s'est vendu de la récolte même environ une pièce de cinq francs argent de France le stier d'épeautre et il a toujours augmenté de sorte qu'à présent 18 juin, le muid se vend treize à quatorze écus; les pommes de terre douze escalins le cent pesant; l'avoine dix et onze escalins le stier et tout le comestible à proportion. Aussi, les chemins ne sont couverts que de pauvres. Reste à savoir si on pourra subsister jusqu'à la prochaine récolte.

Voyant cette affreuse disette, le gouverneur a envoyé du grain de Russie par trois fois dans le courant de juillet.

#### **Fin des souvenirs du curé Simon dans le Reg. AP7-HP4.**

Nous y ajoutons cependant les quelques lignes du "bilan" de l'abbé Simon écrites dans le *Registrum novum*, p. 264. Grâce à l'abbé R. Seron et au chanoine Deblon, ces lignes ont été publiées dans la revue "Leodium".

*N'ambitionnant pas les éloges peu mérités et convaincu de l'incertitude du moment de la mort, j'écris moi-même, ce 22 janvier 1816, le peu que je veux qui passe à la connaissance de la postérité sur mon administration, et que je n'avois jamais pensé de faire, si ce registre ne contenoit pas une assez longue série des curés de Tohogne, où je suis arrivé le 24 de juin 1793 après avoir été dix-sept ans curé à Amonine. Tous ceux qui se rappelleront les brigandages qui ont accompagné la révolution française n'auront pas de peine à croire que j'ai eu beaucoup à souffrir ainsi que bien de nos confrères, pour n'avoir pas prêté le serment impie qu'exigeoit le gouvernement français et qui étoit condamné par le Saint Siège. Je prie mon successeur de mettre la date de mon décès.* (13)

J.D. Simon, curé de Tohogne

## **NOTES**

1) L'arrêté du gouvernement français a été signifié au curé Simon le 24 juin 1798. Comme il devait livrer tous ses registres "sous de très grosses peines", il a recopié dans un nouveau registre, en 4 jours, la liste des rentes appartenant à "un curé de Tohogne", établie dès 1727 par le curé Poncin. Cette liste se trouve dans le Rég. Novum, voir rég. RP7-HP3, pp. 1-65.

(2) PS 73,8 "Quiescere ... terra = brûlons dans le pays tous les lieux d'assemblée".

(3) Le calendrier révolutionnaire a été créé par décret du 4 frimaire, An II (24 nov. 1793). Il prend cours en réalité le 22 septembre 1792, jour de la fondation de la République. Le calendrier grégorien fut remis en vigueur par le décret impérial du 24 fructidor, an XIII, à partir du 11 nivôse, an XIV, c.à.d. le 1<sup>er</sup> janvier 1806.

(4) Gustave III (1746-1792) et Frédéric-Guillaume II (1744-1797), roi de Prusse.

(5) "effuderunt ... aquam" (PS 78,3) = Ils ont versé le sang de tous les saints comme de l'eau.

(6) PS 36,21: "mutuabitur ... solvet" = l'impie empruntera et ne payera pas.

(7) Voir ci-dessous (13) la note de l'abbé Charles Kneip, successeur de l'abbé Simon.

(8) Heb. 12, 38: "in solitudinibus errantes ... terrae": errant dans les solitudes, dans les cavernes et grottes de la terre" N.D.L.R. ... e.a. celles des ruines du château de Logne avec la complicité de la famille Gilles de Palogne.

(9) "Erat ... miseriam": il fallait voir la misère!

(10) PS 73,7: "incenderunt ... tuum": ils ont livré au feu ton sanctuaire.

(11) PS 73, 7 b "in terra ... tui": jeté à terre et profané la demeure de ton nom.

(12) PS 69,12 - A souligner ici le sens de refrigerium = soulagement, consolation.

(13) Le successeur l'abbé Charles Kneip écrit au *Registrum Novum* les lignes suivantes qui servent de conclusion tout en décrivant la spiritualité un peu décevante de Tohogne en 1828.

*Monsieur Simon a deservit la paroisse de Tohogne l'espace de 33 ans, il y est entré le 24 juin 1793 comme il l'a marqué plus haut, il l'a quittée le 20 mai 1828 après avoir obtenu sa démission à cause de ses grandes infirmités dans les jambes, qui ne lui permirent plus de pouvoir remplir les fonctions pastorales dans cette paroisse si étendue. Il s'est retiré à Harsin, chez son neveu Henroz, médecin distingué, où il est décédé le 11 janvier 1838, âgé de quatre-vingt-dix ans. C'était un prêtre exemplaire et très éclairé, remplissant très bien ses devoirs aussi longtemps que sa santé le lui permettait, mais des infirmités continuelles pendant dix-sept ans lui firent beaucoup de mal, et encore plus au bien-être spirituel de la paroisse, non pas que la volonté lui auroit manqué, mais les forces.*

*Comme il a passé le temps orageux et calamiteux de la révolution française dans la paroisse, il va sans dire qu'il a eu beaucoup à souffrir. Tous les biens de la cure et de l'église ont été gaspillés, vendus ou volés, de la sorte qu'il a dû prendre sa résidence au furniel du château de Verlaine pendant 6 ans. Son âge avancé et ses infirmités s'étant jointes à cette première calamité étoient la cause que la cure se délabroit toujours de plus en plus, et que j'ai trouvé à mon entrée tout dans le plus déplorable état dans la paroisse, aussi bien le spirituel que le temporel.*  
Kneip, curé.

Ce dernier ajoutera encore au R.N. p. 199 quelques considérations que nous reproduisons afin de mieux connaître le Tohogne de 1828. Il est bien changé. Tant mieux!

*"Le spirituel" y était fort dérangé à cause du grand âge et surtout à cause des grandes infirmités dont mon prédécesseur était atteint depuis plusieurs années, tellement qu'il ne pouvait plus sortir du village pour porter le secours nécessaire aux infirmes. La négligence et la tiédeur sont à leur comble, On n'approche plus qu'une fois par an des saints sacrements. L'ignorance passe les bornes; plus d'instructions depuis des années. En outre, la commune a resté quelques années sans instituteur; en troisième lieu, les parents eux-mêmes en majeure partie ignorants et fort négligents, de manière que je trouve beaucoup d'enfants de onze et même jusqu'à 13 ans qui n'ont jamais été à confesse, qui ne savent même pas leurs prières".*

(C.K.)

Maurice Fanon

(Extrait de « Terre de Durbuy » n° 31 - Septembre 1989.)